

**TRANSPORTS SCOLAIRES – SAVOIE – DÉMARCHE D'INSCRIPTION EN LIGNE**

Rendez-vous sur [www.auvergnerhonealpes.fr](http://www.auvergnerhonealpes.fr), rubrique :

[Mes aides, mes services](#) › [Transports](#) › [Transports scolaires](#) › [Savoie](#),

ou en cliquant directement [ici](#).

**Renouvellement d'inscription**

Pour une reconduction de demande, les informations du dossier sont à vérifier et à actualiser pour la prochaine rentrée.

Retrouvez le dossier de votre/vos enfant(s) en cliquant sur « [Renouvellement](#) ». Utilisez l'identifiant de l'enfant dont l'inscription est à renouveler. (*Un identifiant unique par enfant, identifiant = N° de dossier*)

En cas de perte d'identifiant ou d'oubli de mot de passe, utilisez la fonction « [Mot de passe ou identifiant oublié](#) ». Saisissez l'adresse mail utilisée l'année précédente et suivez la procédure d'accès à votre compte.

**Inscription d'un nouvel enfant**

Pour inscrire un nouvel enfant au transport scolaire, cliquez sur « [Nouvelle demande](#) ». (*Une demande par enfant*)

**Garde alternée**

Lors de la saisie du renouvellement d'inscription ou l'inscription d'un nouvel enfant, cochez la case « **oui** » pour « **Garde alternée** » sur la page « **Elève** » du formulaire. Ajoutez ensuite un deuxième trajet à l'élève.

Pour ajouter un deuxième trajet, finalisez l'inscription puis allez sur « [Garde alternée](#) » dans la barre de menu de la [page d'accueil](#). Les deux trajets sont rattachés au même identifiant, un seul numéro de dossier est attribué à l'élève.

**SNCF - Abonnements Scolaires Règlementés (ASR)**

Les abonnements **SNCF** sont réservés **uniquement** aux élèves **EXTERNES** ou **DEMI-PENSIONNAIRES** ne disposant d'aucun service de transport organisé par La Région, **cette dernière restant décisionnaire quant à l'affectation des élèves.**

Si votre enfant doit emprunter les services **TER** ou **Car TER**, renseigner le « **FORMULAIRE SNCF - AT73 - 2022-2023** » (*joint au courriel d'inscription, ou sur [www.auvergnerhonealpes.fr](http://www.auvergnerhonealpes.fr) : [Transports scolaires](#) › [Savoie](#), rubrique « [A télécharger](#) »), le faire **valider par votre établissement scolaire**, puis le **joindre au format numérique** au moment de l'inscription en ligne.*

**Une carte OÛRA sera nécessaire lors du retrait de votre abonnement en gare.**

Si vous ne possédez pas de carte OÛRA, pensez dès maintenant à faire votre demande en gare, ou en ligne sur : <https://m.ter.sncf.com/auvergne-rhone-alpes/services-contacts/carte-oura>

(*Les frais d'établissement cette carte restent à votre charge. Sa durée de validité est de 5 ans*)